RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département de l'Ain

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERRE VALSERHÔNE

35 rue de la Poste – Châtillon en Michaille - 01200 VALSERHONE
☎ : 04 50 48 19 78 - Courriel : info@terrevalserhone.fr

Délibération n°26-DC163

Conseil Communautaire du 15 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze octobre, le Conseil communautaire, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, salle des fêtes de Billiat, sous l'autorité de Monsieur Florian MOINE, Président.

Présents :
BILLIAT : Jean-Marc BEAUQUIS - Antonio MUNOZ
CHAMPFROMIER : Jacques VIALON
CHANAY : Elisabeth JEAMBENOIT
CONFORT : Anthony ROCHETTE – Bernard BOURNONVILLE
GIRON : Florian MOINE
INJOUX-GENISSIAT : Denis MOSSAZ - Joël PRUDHOMME – Valérie BLANC - Sophie SELLIER
MONTANGES : Christophe MARQUET
PLAGNE : Philippe DINOCHEAU
SAINT-GERMAIN-DE-JOUX : Benjamin BERTRAND – Sandrine LASNET
SURJOUX - LHOPITAL : Bruno CONSANI
VALSERHÔNE : Anne-Laure OLLIET – Alain DE BARROS - Jean-Noël PITON - Gauthier LE GRAND - Françoise DA SILVA – Christophe CROS - Clémence ILMAN - Maryline SEPREZ - Sead KONJEVIC - Sabrina MAKHLOUFI – Nicolas JACOUP - Gautier PRÉAUX - Isabelle DE OLIVEIRA - Michaël DE SA - Anne-Marie RAMEL - Patrick PERREARD
VILLES : Guy SUSINI

Absents : Marie PFISTER

Pouvoirs : Gilles FAVRE à Jacques VIALON – Maxence FERTE à Elisabeth JEAMBENOIT - Faïza BENSEFIA à Sabrina MAKHLOUFI

Présents : 33
Pouvoirs : 3
Votants : 36

Date de la convocation : 08 octobre 2026

Secrétaire de séance : Alain DE BARROS

Nature de l'acte : *5. Institutions et vie politique – 5.3 Désignation de représentants*

Objet : Désignation de représentants de la Communauté de Communes Terre Valserhône au sein des collèges et lycée du territoire

Monsieur le Président indique que, compte-tenu du décès de Monsieur Guy LARMANJAT, il convient de procéder à la désignation d'un nouveau représentant suppléant au sein du conseil d'administration du lycée polyvalent Saint-Exupéry.

Il précise que la Communauté de Communes est représentée au sein des conseils d'administration des collèges Louis Dumont et Saint-Exupéry et du conseil d'administration du lycée polyvalent Saint-Exupéry.

La Communauté de communes est représentée pour chacun de ces conseils d'administration d'un représentant titulaire et d'un suppléant.

Il rappelle que le choix de l'organe délibérant porte sur l'un de ses membres.

Il propose sa candidature.

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé du Président,

VU les articles R. 421-14 et R. 421-33 du Code de l'Education,

VU les statuts de la Communauté de communes,

VU la délibération n°26-DC088 du 29 avril 2026 portant désignation des représentants de TVI au sein des collèges et lycée du territoire,

VU les candidatures présentées,

VU l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DÉCIDE

- **DE DESIGNER** monsieur Florian MOINE représentant suppléant au sein du conseil d'administration du lycée polyvalent Saint-Exupéry.

 La représentation de TVI est mise à jour comme suit :

ETABLISSEMENTS	DELEGUE TITULAIRE	DELEGUE SUPPLEANT
Collège Louis Dumont	1. Sophie SELLIER	1. Elisabeth JEAMBENOIT
Collège Saint-Exupéry	1. Françoise DA SILVA	1. Gautier PRÉAUX
Lycée Saint-Exupéry	1. Anne-Laure OLLIET	1. Florian MOINE

- **D'AUTORISER** monsieur le Président à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Président de la Communauté de Communes Terre Valserhône certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Nantua, le : 20 OCT. 2026
Publié le : 20 OCT. 2026
La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon 184, rue Duguesclin – 69003 LYON ou www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le secrétaire de séance,
Alain DE BARROS

Le Président,
Florian MOINE